



Bulletin Officiel

N°6904 Lundi 17 juillet 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT POUR LA CONSTITUTION D'OPCVM

SICAV CAPITALISATION PLUS

3

FCP PROSPER + CEA

3

AGREMENT POUR LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

LEPTIS ASSET MANAGEMENT

4

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

EL AMANA TAKAFUL

5

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

10

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

12

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

OPTIMUM EPARGNE ACTIONS FCP

13

REDISTRIBUTION DES ACTIONS NON SOUSCRITES ENTRE LES ACTIONNAIRES

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

14

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- AIR LIQUIDE TUNISIE
- SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- SORIMEX
- FCPR INKADH
- FCPR TANMYA
- FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution d'une société d'investissement à capital variable dénommée « **SICAV CAPITALISATION PLUS** », promue à l'initiative de la société de Bourse de Tunisie (SBT)- Intermédiaire en Bourse et la Banque de Tunisie ayant les caractéristiques suivantes :

SICAV CAPITALISATION PLUS**Siège Social** : Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Catégorie	: SICAV obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Capital initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 50- 2023 du 13 juillet 2023
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Dépositaire	: Banque de Tunisie
Gestionnaire administratif et comptable	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Distributeur	: Banque de Tunisie

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution du fonds commun de placement «**FCP PROSPER + CEA**», promu à l'initiative de la BTK CONSEIL - Intermédiaire en Bourse et la BANQUE TUNISO KOWEITIENNE ayant les caractéristiques suivantes :

FCP PROSPER + CEA**Adresse** : 10 bis, Avenue Mohamed V
Immeuble BTK - 1001 Tunis

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 52-2023 du 13 juillet 2023
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: BTK CONSEIL
Dépositaire	: BANQUE TUNISO KOWEITIENNE
Gestionnaire administratif et comptable	: BTK CONSEIL
Distributeurs	: BTK CONSEIL et BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution d'une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers dénommée « LEPTIS ASSET MANAGEMENT » ayant les caractéristiques suivantes :

LEPTIS ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Immeuble BTL Boulevard de la Terre - Lot AFH E12 - Centre Urbain Nord –
1082 Tunis

Capital Social : 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

Référence de l'agrément : Agrément n° 51-2023 du 13 juillet 2023

Objet social : la gestion des sociétés d'investissement à capital variable et des fonds communs de placement en valeurs mobilières prévus par l'article premier du code des organismes de placement collectif.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la
Société El Amana Takaful
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

I- Identité des initiateurs :

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

VI- But de l'offre :

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

a) - Politique industrielle :

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

b) - Politique financière :

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

c) - Politique sociale :

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Négociation en bourse :

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

XII- Renseignements relatifs à la société visée:

1-Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful

-**Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-

- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15 avril 2013

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBAHI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSI	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

** Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

Direction :

M. Abdellatif CHAABANE : Directeur général.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ KPMG Tunisie Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
Cabinet ECC Mazars Tunisie Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
Total	1 410 151	14 101 510	100,00%	1 410 151	100,00%

4- Situation financière de la société :

Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

5- Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée

Néant

6- Accords entre la société et les tiers :

Néant

7- Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-
Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2023 :

Indicateurs	2ème trimestre de l'exercice comptable 2023	2ème trimestre de l'exercice comptable 2022	Variation en %	Cumul au 30/06/2023	Cumul au 30/06/2022	Variation en %	Exercice comptable 2022
I- Chiffres d'affaires (en DT)	52 451 771	53 806 272	-3%	103 375 443	96 509 832	7%	212 388 470
- Chiffre d'affaires local	29 951 816	34 062 102	-12%	59 325 259	60 085 886	-1%	132 065 762
- Chiffre d'affaires à l'export	22 499 955	19 744 170	14%	44 050 184	36 423 946	21%	80 322 708
- Autres revenus	161 662	54 060	199%	178 006	736 689	-76%	788 719
Total des Revenus	52 613 433	53 860 332	-2%	103 553 449	97 246 521	6%	213 177 189
- Production en Valeur (en DT)	48 716 924	40 206 898	21%	104 514 479	90 711 290	15%	221 162 408
III - Investissement (en DT)	302 518	4 027 846	-92%	449 061	5 005 868	-91%	6 772 613
- Investissements Corporels et Incorporels	302 518	1 027 846	-71%	449 061	2 005 868	-78%	3 772 613
- Investissements Financiers (Titres de participation)		3 000 000	-100%		3 000 000		3 000 000
IV- Structure de l'endettement (en DT)				81 279 313	123 033 718	-34%	90 341 179
- Endettement à Long et Moyen Terme				20 510 186	29 436 153	-30%	24 835 301
- Endettement net à court terme				60 769 127	93 597 565	-35%	65 505 878
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)				62 500 000	50 500 000	24%	48 500 000

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2023, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (DT).

*Les indicateurs de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés sont audités et arrêtés par les commissaires aux comptes.

Commentaires et Faits saillants 2^{ème} trimestre 2023 comparés au 2^{ème} trimestre 2022

Chiffre d'affaires

Au terme du premier semestre 2023, la société affiche un chiffre d'affaires global en hausse de (+7%), soit 103 375 443 DT au 30/06/2023 contre 96 509 832 DT au 30/06/2022.

***Marché local**

Le chiffre d'affaires réalisé sur le marché local, s'élève au 30/06/2023 à 59 325 259 DT contre 60 085 886 DT au 30/06/2022, en baisse de (-1%) par rapport à la même période de 2022.

*** Marché Export**

Sur les six premiers mois de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires à l'export, est en hausse de (+21%) par rapport à la même période de 2022, soit 44 050 184 DT au 30/06/2023 contre 36 423 946 DT au 30/06/2022.

Production

Comparée au premier semestre 2022, la valeur de la production a enregistré une hausse de (+15%), soit 104 514 479 DT au 30/06/2023 contre 90 711 290 DT au 30/06/2022.

Investissement

- Au 30/06/2023 la société a réalisé des investissements corporels et incorporels de 449 061 DT contre 2 005 868 DT au 30/06/2022.

Endettement

Au 30/06/2023, la société affiche un endettement global de 81 279 313 DT contre un endettement de 123 033 718 DT au 30/06/2022, soit une baisse de (-34%).

Placement

La valeur des placements s'élève à 62 500 000 DT au 30/06/2023 contre 50 500 000 DT au 30/06/2022, soit une hausse de (+24%)

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP N°77, Tunis

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 12 Juillet 2023 sera reportée pour une date ultérieure.

Une réunion du conseil d'administration sera programmée pour fixer une nouvelle date.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0964

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPÉE D'UN OPCVM

OPTIMUM EPARGNE ACTIONS FCP

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n° 04-2011 du 09 Février 2011

Agrément du CMF de la liquidation n° 20-2022 du 28 Juin 2022

La Compagnie Gestion et Finance - CGF, intermédiaire en bourse, gestionnaire du fonds «Optimum Epargne Actions FCP» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 9,011 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative, sera versé dans son compte ouvert auprès de la « CGF » le jeudi 20 juillet 2023.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès de la Compagnie Gestion et Finance - CGF à l'adresse suivante : 19 Bis Rue Kamel ATTATURK, 1001-Tunis

AVIS DES SOCIÉTÉS

**REDISTRIBUTION DES ACTIONS NON SOUSCRITES
ENTRE LES ACTIONNAIRES**

**Société Magasin Général -SMG-
Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis**

La Société Magasin Général SA « SMG » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 15/05/2023 au 14/07/2023, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires de la SMG **du 20/07/2023 au 21/07/2023 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visée par le CMF en date du 17/04/2023 sous le N°23-1100.

2023 – AS – 0966

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,329	113,381
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	156,938	157,017
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,119	130,186
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,227	141,302
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,678	135,742
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	137,607	137,690
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,242	130,304
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,389	52,412
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,114	38,134
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	129,814	129,884
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,160	114,217
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,768	113,829
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,141	20,152
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	138,150	138,223
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,438	135,507
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,045	13,050
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	193,323	193,425
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,934	12,939
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,648	109,699
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	113,046	113,108
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,772	15,781
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,121	2,125
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,032	70,056
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	150,280	150,248
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	114,245	114,160
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,118	121,174
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	161,794	161,422
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	599,088	598,291
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	157,012	156,846
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	193,188	193,148
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	108,038	107,856
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	145,005	144,982
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	176,027	175,795
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	162,994	162,864
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,902	25,872
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,906	101,967
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,072	1,073
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,083	1,082
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 519,123	2 522,907
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	159,630	159,805
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	257,982	257,023
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,272	3,263
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,912	2,904
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,603	59,317
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,413	1,414
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,301	1,295
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,308	1,302
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,872	15,796
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,319	12,208
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,680	15,598
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	97,801	97,557
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,313	1,306

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,672	109,716	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,241	99,283	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,909	105,964	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,512	103,560	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	104,58	104,633	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,767	108,810	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,953	105,009	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,462	102,518	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,509	105,558	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,388	106,446	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,685	104,740	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,201	104,256	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,764	102,817	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,394	106,423	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,005	103,057	
71 AL HEADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,717	100,774	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,001	107,045	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,644	102,694	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,440	112,490	
75 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,359	104,403	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,581	108,623	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,195	103,277	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,329	107,513	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,910	64,946	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	112,713	112,669	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,845	17,836	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	329,893	329,536	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 262,522	2 263,177	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,609	70,661	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,330	55,385	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,941	107,950	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,527	11,547	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,242	16,218	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,634	18,634	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,980	15,945	
91 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	0,634	105,511	106,488	106,650	
93 FCP AL IMITJZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	87,098	87,077	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	91,577	91,546	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	103,896	103,948	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	102,562	102,428	
97 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,922	11,892	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	106,159	105,993	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	160,201	160,017	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	99,989	100,013	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,558	126,668	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	155,266	155,321	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	205,218	204,110	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,596	189,232	
105 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	181,037	180,987	
106 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,844	25,728	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,612	155,572	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 390,407	10 409,318	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,995	157,309	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	103,691	100,555	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 015,149	5 012,171	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,897	10,842	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	172,820	173,084	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 896,621	11 834,397	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 677,045	10 688,208	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 290,463	10 309,902	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 167,050	10 186,515	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 031,455	10 050,678	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,905	127,956	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 057,456	1 055,907	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aglabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2023, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1-Les résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 15 388 665 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	15 388 665
Résultats reportés	23 211 002
Total à répartir	38 599 667
Répartition	
Réserves légales	0
Sous-total 1	38 599 667
Sous-total 2	38 599 667
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-370 000
Report à nouveau	-29 223 395
Dividendes	-9 006 272
Solde	0

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5.5 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 12 juillet 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Nassima Anin en qualité d'Administratrice en remplacement de Monsieur Férid Benmansour ayant démissionné de son mandat d'Administrateur à compter du 10 janvier 2023.

Madame Nassima Anin assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Férid Benmansour soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement de mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats d'Administrateurs de la Banque Nationale Agricole, de Madame Nassima Anin, de Monsieur Andrew Reynolds et de Monsieur Vincent Serain.

Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Madame Nassima Anin, de Monsieur Andrew Reynolds et de Monsieur Vincent Serain prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Hichem Rebai en qualité d'Administrateur pour un mandat de deux (2) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Régularisation du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de modifier la durée du mandat de Monsieur Abdesslem Mankai pour le porter à trois (3) ans et ce afin de se conformer aux dispositions de la loi n°47-2019 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

Le mandat de Monsieur Abdesslem Mankai prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un co-commissaire aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Société KPMG représentée par Monsieur Mohamed Hzami en tant que Co-commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Mourad Guellaty et associés et ce pour un mandat de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025.

La rémunération du co-commissaire aux comptes sera fixée selon la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 60 000 Dinars par an dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)		
ACTIFS	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 398 347	2 326 774
Moins: amortissements	-2 314 267	-2 299 644
	84 080	27 130
Immobilisations corporelles	132 780 110	127 005 874
Moins: amortissements	-107 198 108	-103 179 839
	25 582 002	23 826 035
Immobilisations financières	1 872 137	1 875 282
Moins: provisions	-138 822	-131 322
	1 733 315	1 743 960
Total des actifs immobilisés	27 399 397	25 597 125
Total des actifs non courants	27 399 397	25 597 125
Actifs courants		
Stocks	5 921 535	6 717 725
Moins: provisions	-253 472	-281 372
	5 668 063	6 436 353
Clients et comptes rattachés	65 678 253	67 256 997
Moins: provisions	-1 823 114	-1 808 141
	63 855 139	65 448 856
Autres actifs courants	5 900 730	8 525 132
Moins: provisions	-448 848	-426 794
	5 451 882	8 098 338
Placements et autres actifs financiers	18 009 066	14 002 842
Moins: provisions		
	18 009 066	14 002 842
Liquidités et équivalents de liquidités	550 445	796 360
Total des actifs courants	93 534 595	94 782 749
TOTAL DES ACTIFS	120 933 992	120 379 874

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Report à nouveau	29 223 395	23 211 002
Fonds Social	528 952	456 585
Subventions d'investissements	87 698	187 222
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	74 871 405	68 886 169
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres après affectation du résultat	74 871 405	68 886 169
Passifs non courants		
Emprunts	571 745	325 940
Autres passifs financiers	9 514 882	9 446 458
Provisions	79 735	79 735
Total des passifs non courants	10 166 362	9 852 133
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 554 697	17 165 792
Autres passifs courants	22 098 786	17 253 270
Concours bancaires et autres passifs financiers	242 742	7 222 510
Total des passifs courants	35 896 225	41 641 572
Total des passifs	46 062 587	51 493 705
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	120 933 992	120 379 874

3- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital Social	Réserves Légales	Report à Nouveau	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissem ent	Fonds Social	Subventions d'investissem ent	Résultat de l'Exercice	Total
Données en dinars tunisiens									
Solde au 31/12/2021 avant affectation	40 937 600	4 093 760	14 023 235	0	0	86 585	187 222	18 564 039	77 892 441
Réserves Légales								0	0
Report à Nouveau			9 187 767					-9 187 767	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-9 006 272	-9 006 272
Solde au 31/12/2021 après affectation	40 937 600	4 093 760	23 211 002	0	0	456 585	187 222	0	68 886 169
Résultat de l'exercice 2022								15 388 665	15 388 665
Autres Variations 2022	0				0	-297 633	-99 524		-397 157
Solde au 31/12/2022 avant affectation	40 937 600	4 093 760	23 211 002	0	0	158 952	87 698	15 388 665	83 877 677
Réserves Légales								0	0
Report à Nouveau			6 012 393					-6 012 393	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-9 006 272	-9 006 272
Solde au 31/12/2022 après affectation	40 937 600	4 093 760	29 223 395	0	0	528 952	87 698	0	74 871 405

4- La liste des membres du conseil d'administration

MEMBRES	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
HICHEM REBAI	Lui-même	2023-2024	Président du Conseil	Directeur Général de la Banque de Tunisie	Président du Conseil Admin de AirLiquide Tunisie Services Président du Conseil Admin Société de Bourse de Tunisie Administrateur BTSICAR Président du Conseil Admin ASTREE ASSURANCES
BANQUE DE TUNISIE	M. Mohamed HADDAR	2022-2023-2024	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Parc d'Activité Economique de Bizerte Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Inter Bank Services IBS Mare -ALB Sté Centrale pour l'Equipement du Territoire-Tunisie

					Direct Phone Service International Information Developpement
La Banque Nationale Agricole	Mme Ahlem Ben Zin El Abidine	2021-2022-2023	Administrateur	Banque Universelle	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES AGROSERVICES AMI ASSURANCES ATL ATL LLD BNA CAPITAUX CAP BANK CDC DEVELOPPEMENT CIOK CITECH sidi bouzid COTUNACE CTA CTAMA EL MADINA EL MANSOUR TABARKA ELBENE INDUSTRIE ESSOUKNA GEVE IMMOBILIERE DES GILLETTS INTER BANK SERVICES LE GOLF DES OASIS LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL MAISON DU BANQUIER MFC POLE MONETIQUE TUNISIE PARC DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR SIBTEL

				SICAF PART BNA SICAR INVEST SICAV BNA SIDCO SIMAC SIMPAR SIVIA SODEK SODESIB SODET SUD SODICAB SODINO SODIS SICAR SOFINREC SOGEST SOIVM SICAF SOTUGAR STAR STBG STE TANIT INTERNATIONAL STS TAPARURA TDA TIS TUNIS CENTER TUNIS RE TUNISAVIA TUNISIE AUTOROUTES TUNISIE TRADENET UNIFACTOR
Nassima anin	Lui-même	2023-2024	Administrateur	Geographic Development Medgas Director - Air Liquide Directeur Développement Gaz Air Liquide Tunisie Services Fondation Air Liquide

				Médicaux (Amérique Latine, Afrique, Middle East et Inde)	
Philippe Martinez	Lui-même	2022 -2023 2024	Administrateur	VP Air Liquide Africa Cluster	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES AIR LIQUIDE TUNISIE Air Liquide Pty (AL Pty) Multi SBL - South Africa Air Liquide Africa Service Pty (ALAS) Air Liquide Large Industries South Africa (Pty) Multi SBL (ALLISA) - South Africa Air Liquide Large Industries (Pty) (ALLI Pty) Multi SBL - South Africa Air Liquide Nigeria Air Liquide Côte d'Ivoire Air Liquide Maroc Air Liquide Congo
Andrew Reynolds	Lui-même	2023-2024	Administrateur	Directeur Financier Air Liquide Africa Middle East India	Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA) ici à Dubaï Air Liquide Pty Ltd (Afrique du Sud) Air Liquide India Holding Pvt, Ltd Air Liquide North India Pvt, Ltd Air Liquide Maroc Air Liquide European Business Services (ALEBS) au Portugal AIR LIQUIDE EUROPE BUSINESS SERVICES Air Liquide Tunisie Sevices
Vincent Serain	Lui-même	2023-2024	Administrateur	VP Healthcare Africa Middle East India	Air Liquide Middle East & India Holding Limited (ALMEIH) Air Liquide North India Air Liquide India Holding Air Liquide Pty (Afrique du sud) Air Liquide Maroc Air Liquide Tunisie Service
Sophie Cheenne	Elle-même	2022 -2023 2024	Administrateur	Directrice ressources humaines Afrique Centrale, Ouest et Nord	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
Mathieu Cornillac	Lui-même	2022 -2023 2024	Administrateur	Directeur Industriel IM & HC	Air Liquide Tunisie Service Air Liquide Madagascar
Abdesslem Mankai	Lui-même	2022 -2023 2024	Administrateur Indépendant	Gérant et fondateur de Matech	Pas de mandat



AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2023, la Société Industrielle des Textiles « SITEX » publie ci-dessous :

- 1- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire.
- 2- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation de résultat comptable.
- 3- Le bilan après affectation de résultat comptable.
- 4- La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité (les nombres de voix « pour » = 1 135 867 et les nombres de voix « contre » = 709 975).

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve lesdites opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité. (Les nombres de voix « pour » = 1 135 867 et les nombres de voix « contre » = 709 975).

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat reporté 2021	(18 097 605.163) Dinars
Déficit de l'exercice 2022	(3 118 621.540) Dinars
Résultats reportés à fin 2022	(21 216 226.703) Dinars

Cette résolution est adoptée à la majorité. (Les nombres de voix « pour » = 1 135 867 et les nombres de voix « contre » = 709 975).

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2023 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2023 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation de résultat comptable.
EN DT

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS	1		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		2 549 254	2 524 699
Moins : Amortissements		-1 511 617	-1 668 007
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1.1	1 037 637	856 692
Immobilisations corporelles		166 597 655	165 667 490
Moins : Amortissements		-126 538 279	-129 679 011
Immobilisations encours		1 980 250	5 683 135
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	1.2	42 039 627	41 671 614
Immobilisations financières		841 701	795 609
<i>Immobilisations financières nettes</i>	1.3	841 701	795 609
<i>Total des actifs immobilisés</i>		43 918 965	43 323 915
<i>Autres actifs non courants</i>	1.4	1 383 041	2 504 651
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		45 302 006	45 828 566
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		45 537 200	32 444 420
Moins : Provisions		-1 766 609	-2 026 087
<i>Stocks nets</i>	2.1	43 770 591	30 418 333
Clients et comptes rattachés		8 254 348	11 084 811
Moins : Provisions		-659 003	-659 003
<i>Clients nets</i>	2.2	7 595 345	10 425 809
<i>Autres Actifs Courants</i>	2.3	3 720 932	4 011 735
<i>Placements courants Nets</i>		99 228	102 642
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	2.5	2 008 148	7 463 457
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		57 194 243	52 421 976
TOTAL DES ACTIFS		102 496 249	98 250 542

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	<u>3</u>		
Capital Social		23 063 300	23 063 300
Réserves	3.1	13 825 555	13 859 467
Autres Capitaux propres	3.2	4 490 897	4 687 283
Résultats reportés		-18 097 605	-18 887 938
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 282 146	22 722 113
Résultat de l'exercice		-3 118 622	790 333
Capitaux propres avant affectation	3.3	20 163 525	23 512 445
PASSIFS	<u>4</u>		
Passifs non courants			
Emprunts	4.1	10 170 135	16 071 218
Provisions non courantes	4.2	1 450 677	1 254 562
Total des passifs non courants		11 620 812	17 325 780
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.3	5 262 840	3 079 063
Autres passifs courants	4.4	2 737 196	2 849 037
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.5	62 711 875	51 484 216
Total des passifs courants		70 711 912	57 412 317
TOTAL DES PASSIFS		82 332 724	74 738 097
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		102 496 249	98 250 542

3. L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation de résultat comptable.

EN DT

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour fonds social	Autres réserves	Subventions d'investissement	Réserve pour Investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	23 063 300	3 193 380	2 306 330	407 981	89 649	1 493 903	11 055 508	-18 887 938		22 722 113
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	23 063 300	3 193 380	2 306 330	407 981	55 736	1 297 517	11 055 508	- 18 097 605		23 282 146
Résultat de l'exercice 2022									-3 118 622	- 3 118 622
Affectation des résultats AGO du 22 juin 2023								-3 118 622		-
Dividendes distribués										
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	23 063 300	3 193 380	2 306 330	407 981	55 736	1 297 517	11 055 508	-21 216 227		20 163 525

4-Liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil				
Membres	Mandat	Qualité	Activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres sociétés
Mr. Mohamed Touzi	AGO statuant sur l'exercice 2023	Président Directeur Générale SITEX	Président Directeur Générale SITEX	Pas de mandat dans d'autres sociétés
TSB BANK	AGO statuant sur l'exercice 2024	Administrateur	Avocat	-
Me Faten GUEMRI	AGO statuant sur l'exercice 2024	Administrateur	Avocat	Pas de mandat dans d'autres sociétés
Mr. Jaques FUNES	AGO statuant sur l'exercice 2023	Administrateur	Avocat	Pas de mandat dans d'autres sociétés
Mr. Robert J.TWIST	AGO statuant sur l'exercice 2023	Administrateur	Expert comptable Retraité	Pas de mandat dans d'autres sociétés
Mr. Mohamed Ghazi BAAZIZ	AGO statuant sur l'exercice 2023	Administrateur	PDG de S&T international SA gérant SWIFT DENIM SARL	PDG de S&T international SA
Mr. Amor El Ghodbane	AGO statuant sur l'exercice 2024	Administrateur	Retraité	Pas de mandat dans d'autres sociétés

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة الجهوية للتوريد و التصدير

"سوريماكس"

مقرها الاجتماعي : شارع الشهداء 3038 صفاقس

تنشر الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" قوائمها المالية للسنة المحاسبية
المختومة في 2022/12/31 والتي عرضت للمصادقة في الجلسة العامة العادية المنعقدة
يوم 22 جوان 2023. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبة الحسابات :
شراز دريرة.

ACTIFS	الأصول	2022	2021
<u>Actifs Non Courants</u> الأصول الغير جارية			
-			
Actifs Immobilisés الأصول الثابتة			
Immobilisations Incorporelles	الأصول الغير مادية	143 049,999	83 441,105
Moins Amortissements Immo Incorp	تطرح الاستهلاكات	-84 400,887	-67 144,780
VCN القيمة الصافية		58 649,112	16 296,325
Immobilisations Corporelles	الأصول الثابتة المادية	19 567 807,717	18 438 500,037
Moins Amortissements Immo Corp	تطرح الاستهلاكات	-12 330 869,952	-10 961 655,432
VCN القيمة الصافية		7 236 937,765	7 476 844,605
Immobilisations Financières	الأصول المالية	718 783,572	718 783,572
Moins Provisions Immo Fin	مدخرات للانخفاض	-71 776,000	-71 776,000
VCN القيمة الصافية		647 007,572	647 007,572
Total des Actifs Immobilisés مجموع الأصول الثابتة		7 942 594,449	8 140 148,502
Autres Actifs Non Courants	اصول غير جارية اخرى	0,000	0,000
Total des Actifs Non Courants مجموع الأصول الغير جارية		7 942 594,449	8 140 148,502
<u>Actifs Courants</u> الأصول الجارية			
-			
Stocks	المخزونات	5 162 766,481	3 688 139,412
Moins Provisions / Stocks	مدخرات للانخفاض	-85 510,208	-85 510,208
VCN des stocks القيمة الصافية		5 077 256,273	3 602 629,204
Clients et Comptes Rattachés	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم	2 627 856,447	2 316 911,885
Clients douteux	الحرفاء مشكوك في ايفائهم	1 092 255,971	987 861,757
Moins Provisions / Clients	مدخرات للانخفاض	-730 417,430	-730 417,430
		361 838,541	257 444,327
Fournisseurs, avances et acomptes	المزودون تسبقة	135 279,101	246 689,052
Moins Provisions / Avances Fournisseurs	مدخرات للانخفاض	-24 400,000	-24 400,000
		110 879,101	222 289,052
Autres actifs courants	الأصول الجارية الاخرى	866 116,129	1 010 300,670
Moins Provisions / AAC	مدخرات للانخفاض	-150,000	-150,000
		865 966,129	1 010 150,670
Liquidités et équivalents de liquidités	السيولة وما يعادل السيولة	6 994 847,543	8 699 018,633
Total des Actifs Courants مجموع الأصول الجارية		16 038 644,034	16 108 443,771
TOTAL DES ACTIFS مجموع الأصول		23 981 238,483	24 248 592,273

Capitaux propres et Passifs	الاموال الذاتية	2022	2021
<u>Capitaux Propres</u>	<u>الاموال الذاتية</u>		
Capital Social	راس المال	1 255 725,000	1 255 725,000
Réserves	الذخر	183 581,119	183 581,119
Résultats Reportés	نتائج مؤجلة	13 049 976,058	10 804 112,041
Autres Capitaux Propres	الاموال الذاتية الاخرى	479 514,524	479 514,524
Total cap. prop. avant Rés.de l'ex.		14 968 796,701	12 722 932,684
	مجموع الاموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية		
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	ربح(نتيجة السنة المحاسبية)	2 160 491,880	2 371 436,517
<u>Total des capitaux propres av.affectation</u>		<u>17 129 288,581</u>	<u>15 094 369,201</u>
	مجموع الاموال الذاتية بعد نتيجة السنة المحاسبية		
<u>PASSIFS</u>	<u>الخصوم</u>	-	-
-	-	-	-
Passifs Non courants	الخصوم الغير جارية		
Provisions pour risques et charges	مدخرات المخاطر	2 429,000	2 429,000
Emprunts	قروض	0,000	0,000
Total des Passifs Non Courants	مجموع الخصوم الغير جارية	2 429,000	2 429,000
Passifs Courants	الخصوم الجارية		
Fournisseurs et comptes rattachés	المزودون والحسابات المتصلة بهم	5 622 469,162	7 956 732,915
Clients avances et acomptes	تسبقة الحرفاء	59 378,280	34 558,255
Autres passifs courants	خصوم جارية اخرى	1 167 673,460	1 144 329,561
concours bancaires et autres passifs fin			16 173,341
Total des Passifs Courants	مجموع الخصوم الجارية	6 849 520,902	9 151 794,072
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	<u>مجموع الخصوم</u>	<u>6 851 949,902</u>	<u>9 154 223,072</u>
Total capitaux prop. et des passifs		23 981 238,483	24 248 592,273
	مجموع الاموال الذاتية والخصوم		

قائمة النتائج في 31.12.2022 ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2022

LIBELLE	2022	2021
<u>Produits d'exploitation</u> <u>ايرادات الاستغلال</u>		
Revenus المداخيل	46 335 016,956	42 198 751,721
Production Immobilisée	0,000	0,000
Autres produits d'exploitation ايرادات الاستغلال الاخرى	0,000	0,000
<u>Total produits d'exploitation</u> <u>مجموع ايرادات الاستغلال</u>	<u>46 335 016,956</u>	<u>42 198 751,721</u>
<u>Charges d'exploitations</u> <u>اعباء الاستغلال</u>	-	-
Achats d'approvisionnements consommés شراعات مستهلكة	-40 280 187,616	-35 997 086,170
Charges de personnel اعباء الاعوان	-1 826 554,768	-1 840 844,037
Dot.amorti.provisions مخصصات الاستهلاكات والمدخرات	-1 386 470,627	-1 326 154,971
Autres charges d'exploitations اعباء الاستغلال الاخرى	- 1 169 593,450	- 934 226,32
<u>Total des charges d'exploitation</u> <u>مجموع اعباء الاستغلال</u>	<u>-44 662 806,461</u>	<u>-40 098 311,498</u>
<u>Résultat d'exploitation</u> <u>نتيجة الاستغلال</u>	<u>1 672 210,495</u>	<u>2 100 440,223</u>
Charges financières nettes اعباء مالية صافية	-1 625,499	-657,254
Produits financiers ارباح مالية	726 448,601	502 359,740
Autres Gains Ordinaires ارباح عادية اخرى	275 742,793	257 441,083
Autres Pertes Ordinaires اعباء عادية اخرى	-116 826,010	-126 604,525
<u>Résultat des activités ordinaires av.impôts</u>	<u>2 555 950,380</u>	<u>2 732 979,267</u>
نتيجة الانشطة العادية قبل احتساب الاداءات		
Impôt sur les sociétés الاداء على الشركات	-395 458,500	-361 542,750
<u>Résultat des activités ordinaires ap.impôts</u>	<u>2 160 491,880</u>	<u>2 371 436,517</u>
نتيجة الانشطة العادية بعد احتساب الاداءات		
Elements Extraordinaires (gains/pertes)		
Résultat net de l'exercice <u>النتيجة الصافية للسنة المحاسبية</u>	<u>2 160 491,880</u>	<u>2 371 436,517</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2022

LIBELLE	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat Net	2 160 491,880	2 371 436,517
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 386 470,627	1 326 154,971
Reprise sur Amortissements et Provisions		
Capacité Brute d'Autofinancement	3 546 962,507	3 697 591,488
Variation des:		
* Stocks	-1 474 627,069	-715 201,547
* Créances	-415 338,776	330 493,528
* Autres Actifs	255 594,492	-503 352,598
* Fournisseurs et Autres Dettes	-2 310 655,329	535 671,500
* Frais d'émission sur crédit		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-398 064,175	3 345 202,371
Flux de trésorerie liés au activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 188 916,574	-1 142 375,572
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-1 188 916,574	-1 142 375,572
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des bons et des emprunts		
Paiement des dividendes et bonifications	-101 017,000	-95 041,800
Crédit mobilisé		
Paiement crédit mobilisé	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant du financement	-101 017,000	-95 041,800
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de Trésorerie	-1 687 997,749	2 107 784,999
Trésorerie au début de la période	8 682 845,292	6 575 060,287
Trésorerie à la fin de la période	6 994 847,543	8 682 845,286

الإيضاحات حول القوائم المالية

المختتمة في 31 ديسمبر 2022

I - تقديم الشركة:

إنّ الشركة الجهويّة للتوريد والتصدير "سوريماكس" هي شركة خفيّة الإسم تكوّنت سنة 1970 وهي تعتبر حسب الفصل الأول من القانون عدد 117 لسنة 1994 والمؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 96 لسنة 2005 والمؤرخ في 18 أكتوبر 2005 من المؤسسات ذات المساهمة العامة.

تعتمد الشركة النظام المحاسبي باعتبار الصبغة التجارية، وتقوم بحتم حساباتها في 31 ديسمبر من كل سنة.

II - النشاط:

إنّ موضوع الشركة الجهويّة للتوريد والتصدير "سوريماكس" يتمثل كالاتي:

- التوريد والتجارة بالجملة والتجارة بالتفصيل وتوزيع جميع المنتوجات التونسيّة والأجنبيّة المتعلقة بميادين الموادّ الغذائيّة والمشروبات وموادّ البناء والموادّ الحديدية و موادّ الألمنيوم و موادّ التجهيز الصحي والتسخين المركزي والمواد البلاستيكية والدهن والمواد الفلاحية البرية والبحرية و موادّ التنظيف والتجميل والجلد ومشتقاته والتجهيز البحري والمواد المنزلية والكهرومنزلية والأدوات المدرسية ولوازم المغازات العامة وأدوات صناعة الرصاص والتدفئة وكهربائي الدرجات العادية والتارية و قطع الغيار بجميع أنواعها والخشب واللوح ومشتقاته إلخ...

- تصدير جميع المنتوجات والخدمات التونسية وغيرها.

- إحداث مراكز للشراء والتوزيع والخدمات بعد البيع في تونس والخارج.

- التيابات التجارية على جميع أنواعها.

- إحداث قاعدة بيع بالجملة والتفصيل للعموم والبيع بالمنقصات إلى المؤسسات الحكومية والخاصة والجماعات المحليّة.

- إنتاج الكهرباء عبر الألواح الشمسية وبيع ما زاد عن حاجة الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" إلى الشركة

التونسية للكهرباء والغاز.

وبصفة عامّة كلّ العمليات التجارية الدولية والوطنية وكذلك الصناعيّة والماليّة والعقاريّة التي لها صلة مباشرة أو غير مباشرة

بالغرض المذكور أعلاه.

III - الخصائص المميزة للسنة المحاسبية :

بلغ رقم معاملات شركة "سوريماكس" لسنة 2022 ما قيمته 46 335 016 دينار مقابل 42 198 751 دينار

لسنة 2021 أي بتحسّن قدره 4 136 265 دينار.

IV- المبادئ المحاسبية المتفق عليها :

تم إعداد القوائم المالية طبقاً للمبادئ المحاسبية المعتمدة بالبلاد التونسية.

تتلخص المبادئ المحاسبية المتفق عليها والتي تعتمد عليها الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" قصد إعداد وضبط القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2022 كالآتي:

1- الأصول الغير الجارية:

أ-الأصول الثابتة الغير مادية:

إنّ الأصول الثابتة الغير المادية للشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" تبرز ضمن الأصول الغير الجارية بقيمة التكلفة التاريخية.

تبلغ القيمة المحاسبية الصافية للأصول الثابتة الغير مادية في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 58 649 دينار وملي 112 مات.

ب-الأصول الثابتة المادية:

الأصول الثابتة المادية للشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" تبرز ضمن الأصول الغير الجارية بقيمة التكلفة التاريخية باستثناء ما يلي:

* الأراضي التي تمت إعادة تقييمها بتاريخ 31 ديسمبر 1998 إثر ترخيص مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 17 ديسمبر 1999 وذلك بالإعتماد على تقرير خبير في الشؤون العقارية بموجب إذن على العريضة.
* المباني التي تمت إعادة تقييمها طبقاً للضوابط القانونية لإعادة التقييم وذلك باعتبار تاريخ 31 ديسمبر 1999 إثر ترخيص مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 3 أفريل 2000.

تعتمد الشركة لتدوين الإستهلاكات النسب التالية:

5 %	- مباني
10 %	- تجهيزات وتهيئة
10 %	- معدّات وأجهزة مختلفة
15 %	- معدّات إعلامية
20 %	- معدّات نقل
10 %	- معدّات وأدوات مكتبية

إنّ المباني التي تمت إعادة تقييمها طبقاً للضوابط القانونية لإعادة التقييم يتم استهلاكها على مدّة 20 سنة وذلك بالإعتماد على القيمة المحاسبية الصافية المعاد تقييمها (La valeur comptable nette réévaluée).

تبلغ القيمة المحاسبية الصافية للأصول الثابتة المادية في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 7 236 937 دينار وملي 765.ات.

ج- الأصول المالية

تتكوّن الأصول المالية من:

-ودائع وكفالات مدفوعة 1 845 دينار.

-مساهمات الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" 716 938 دينار وملي 572.مات.

بلغت قيمة المدخرات لانخفاض قيمة المساهمات ما قدره 71 776 دينار إلى حدّ 31 ديسمبر 2022.

لم يتوفّر لشركة "سوريماكس" المعلومات الكافية والضرورية لتقييم مساهماتها طبقاً للمعيار المحاسبي ع7دد باستثناء مساهمتها في رأس مال شركتي "سيكوب" و"الزيتونةمغازة مثالية".

2- المخزونات:

تعتمد الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" طريقة الجرد بالتناوب كطريقة للتقييم المحاسبي للمخزونات.

قامت الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" بالجرد المادي لكامل مخزونها وتولينا حضور عملية الجرد وقمنا بالثبوتات التي رأيناها ضرورية ولازمة.

تم تقييم المخزون بالاعتماد على طريقة متوسط التكلفة المرجح وتم تدوين مدخرات لانخفاض قيمته بما قدره 85 510 دينار وملي 208.مات وذلك إلى حدّ 31 ديسمبر 2022 وتحصّ هاته المدخرات المخزون الغير متحرك والمخزون الفاسد.

بينت المقارنة بين المخزون المادي والمخزون النظري فارقاً سلبياً بما قدره 27 301 دينار وملي 016.مات.

وقد تفسر أسباب وجود هذا الفارق بطبيعة النشاط Les risques inhérents à l'activité وتجدد الملاحظة وأنه نسبة الفارق تقدر سنة 2022 ب0.58 في الألف من رقم المعاملات الصافي مقابل 0.57 في الألف سنة 2021.

لقد تولى الرئيس المدير العام سنة 2013 الكشف عن عمليات سرقة واستلاء و تولى رفع قضية ضد 5 قابضات رسمت تحت ع35684/13دد.

وقد تولى الرئيس المدير العام إعلامنا بهذه الوضعية وقد تولينا بدورنا إشعار السيد وكيل الجمهورية لدى المحكمة الابتدائية بصفاقس بتاريخ 21 نوفمبر 2013.

3- الحرفاء و الحسابات المتصلة بهم:

بلغت جملة الديون المتخلدة بذمة الحرفاء إلى حدّ 31 ديسمبر 2022 ما قدره 2 627 856 دينار وملي 447.مات وهي

مفصلة كما يلي :

851510 دينار وملي 542.مات.

- حرفاء

- حرفاء-اوراق مستحقة 511 919 دينار وملية579مات.
- حرفاء-تذاكر شراء 1 264 426 دينار وملية326مات.

بلغت جملة الديون المتخلدة بدمّة "الحرفاء المشكوك في إيفائهم" إلى حدّ 31 ديسمبر 2022 ما قدره 1 092 255 دينار وملية971مات.

بلغ الذخر الإحتياطي لمجابهة احتمال عدم استخلاص هاته الديون في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 730 417 دينار وملية430مات.

بلغت جملة ديون الحرفاء الغير متغير "clients non mouvementés" ما قدره 349 324 دينار وملية385ماتمنها مبلغ 62 217 دينار وملية965ماتغير متغير منذ سنة 2018.

4- مزودون مدينون:

بلغت جملة المزودون المدينون إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 135279 دينار وملية101مات منها مبلغ 24 400 دينار بعنوان تسبقات على طلبيات أصول ثابتة في طور الإنشاء.

بلغ الذخر الإحتياطي للمزودون المدينون إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 24 400 دينار ويتعين النظر في تقدير الذخر الإحتياطي للمزودون المدينون غير المتغير والبالغ ما قدره 40817 دينار وملية517مات.

5- الأصول الجارية الأخرى:

بلغت الأصول الجارية الأخرى إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 866116 دينار وملية129ماتوهي مفصّلة كما يلي:

150 دينار	- الأعران تسبقات وأقساط
304 290 دينار وملية589مات	- الدّولة والجماعات المحليّة
121 675 دينار وملية540مات	- إيرادات مستحقة
440 000 دينار	- دائنون مختلفون سيكوب

بلغ الذخر الإحتياطي لمجابهة خطر عدم استخلاص "قروض لفائدة العملة" في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 150 دينار.

6- السيولة وما يعادل السيولة:

تبلغ قيمة السيولة وما يعادل السيولة إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 6 994 847 دينار وملية543مات وهي مفصّلة ما يلي:

1 042 828 دينار وملية474مات	- أوراق ماليّة للتحويل
-----------------------------	------------------------

5 451 283 دينار وملي 529مات

-أموال مودعة بالبنوك

500 735 دينار وملي 540مات

-أموال في الخزينة

7- رأس المال الاجتماعي :

تبلغ قيمة رأس المال الاجتماعي إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 1 255 725 دينار.

8- الذخائر :

تبلغ قيمة الذخائر إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 183 581 دينار وملي 119مات وهي مفصلة كما يلي:

135 111 دينار وملي 906مات.

- الذخر القانوني

6 288 دينار وملي 881مات

- الذخائر الخاصة

42 180 دينار وملي 332مات

- ذخائر أخرى

9- النتائج المؤجلة:

بلغت النتائج المؤجلة ما قدره 13 049 976 دينار وملي 058مات.

10- الأموال الذاتية الأخرى:

تتمثل الأموال الذاتية الأخرى في الإحتياطي الخاص المتأني من إعادة التقييم وذلك باعتبار إمتصاص الخسائر.

بلغت جملة الأموال الذاتية الأخرى ما قدره 479 514 دينار وهي مفصلة على النحو التالي:

- احتياطي خاص متأني من إعادة تقييم معدّات اللوز 82 276 دينار

1 478 784 دينار

- احتياطي خاص متأني من إعادة تقييم الأراضي

204 805 دينار

- احتياطي خاص متأني من إعادة تقييم المساهمات

372 636 دينار

- احتياطي خاص متأني من إعادة تقييم المباني

< 1 658 987 > دينار

- ما تمّ امتصاصه من الخسائر

11- الخصوم الغير جارية:

تتمثل الخصوم الغير جارية فيمدّخرات لمعالجة المخاطر والأعباء بما قدره 2 429 دينار.

12- مزودون وحسابات متصلة بهم:

بلغت جملة المزودون والحسابات المتصلة بهم إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 5 622 469 دينار وملي 162مات

وهي مفصلة كما يلي:

989 957 دينار وملي 892مات

- مزودون استغلال

183 480 دينار ومليّات 381 حمت
4 449 030 دينار ومليّات 889 حمت

- مزودون أصول ثابتة
- مزودون كمبيالات للدفع

13- تسبقة الحرفاء :

بلغت تسبقة الحرفاء إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 59 378 دينار ومليّات 280 حمت .

14- الخصوم الجارية الأخرى:

بلغت الخصوم الجارية الأخرى إلى غاية 31 ديسمبر 2022 ما قدره 1 167 673 دينار ومليّات 460 حمت وهي مفصلة

كما يلي:

214 159 دينار ومليّات 627 حمت	- الدّولة والجماعات العموميّة
172 866 دينار ومليّات 953 حمت	- أعوان وحسابات مرتبطة بهم
166 849 دينار ومليّات 504 حمت	- أعباء للدفع
597 398 دينار ومليّات 566 حمت	- دائنون مختلفون
16 398 دينار ومليّات 810 حمت	- إيرادات مسجلة مسبقا

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

			BENEFICE	PERTE
<u>RESULTAT COMPTABLE NET REINTEGRATION</u>			2 160 491,880	
Amortissement non déductibles				
provisins pour risques et charges non déductibles				
Impot sur les bénéfiques			395 458,500	
Contribution de solidarité sociale			79 050,012	
Amendes et pénalités non déductibles			1 389,716	
Impot sur les bénéfiques/ dossier fiscal				
Taxes de voyage				
Pertes / exercices antérieurs				
Provisions / Dossier Fiscal				
contribution a l etat				
<u>TOTAL DES REINTEGRATION</u>			475 898,228	475 898,228
Provisions non déductibles antérieurement			0,000	
Taxée et réintégrées dans les résultats				
Comptables de l'exercice				
Dividendes reçus				
Dépenses engagées au titre des contrats				
Sous- traitance engagée avec les centres spécialisés				
Provision pour créances douteuses				
Autres déductions				
Gains de change non réalisé				
<u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u>			0,000	0,000
Résultat fiscal				
Amortissement Exercice				
Résultat fiscal Ap réintégration				
Dotation				
SUIVI DU REPORT DEFICITAIRE ANTERIEUR				
	Imputables	Imputés	Reste à imputer	
EXERCICE 2011			0,000	
TOTAL	0,000	0,000	0,000	
<u>AMORTISSEMENT DIFFERES</u>				
	Imputables	Imputés	Reste à imputer	
EXERCICE 2011			0,000	
TOTAL	0,000	0,000	0,000	
			2 636 390,108	
Bénéfice imposable			2 636 390,000	
IS 2022: 15% du bénéfice imposable			395 458,500	
Contribution de solidarité sociale			79 050,012	

Impots sur les bénéfices 0.2% CA TTC		96 168,400
report d'impot		403 759,126
acompte p payé		0,000
retenu à la source imputé		222 463,057
impot à payer		-230 763,683

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 31/12/2022

Désignation	Valeurs brutes Au 31/12/2021	Acquisitions de L'exercice 2022	sions/Re exercice 20	Distinction et uction de Va	Valeurs brutes Au 31/12/2022	Amortissements Antérieurs	Dotation au 31/12/2022	reprise de ortissement	Amortissements cumulés au 31/12/22	VCN au 31/12/2022	TAUX
<i>Immobilisations incorporelles</i>											
Logiciels	81 354,694	59 608,894	-	-	140 963,588	65 349,595	17 151,786	-	82 501,381	58 462,207	33%
Fond Commercial	2 086,411	-	-	-	2 086,411	1 795,187	104,321	-	1 899,511	186,900	5%
Sous Total I	83 441,105	59 608,894	-	-	143 049,999	67 144,780	17 256,106	-	84 400,886	58 649,112	
<i>Immobilisations corporelles</i>											
Terrain	2 129 437,676	-	-	-	2 129 437,676	-	-	-	-	2 129 437,676	
A.A.I. Terrains	46 064,610	-	-	-	46 064,610	46 064,610	-	-	46 064,610	0,000	10%
221	2 175 502,286	-	-	-	2 175 502,286	46 064,610	-	-	46 064,610	2 129 437,676	
Batiments Gremda	322 164,210	-	-	-	322 164,210	277 195,465	16 108,211	-	293 303,679	28 860,531	5%
Batiments Administratif et Commercial	646 235,544	-	-	-	646 235,544	646 235,544	-	-	646 235,545	0,000	5%
Batiments Dépôts Boudérière	147 989,248	-	-	-	147 989,248	147 989,248	-	-	147 989,246	0,000	5%
Batiments Avenue D'ALGERIE	97 637,313	-	-	-	97 637,313	97 637,313	-	-	97 637,313	0,000	5%
3 Dépôts de Trillage	102 540,445	-	-	-	102 540,445	102 540,445	-	-	102 540,445	0,000	5%
Travaux de Réparation Magasin	124 803,804	-	-	-	124 803,804	124 803,804	-	-	124 803,804	0,000	5%
Batiment comm cyte elhabib	1 233 177,977	-	-	-	1 233 177,977	912 721,743	61 658,899	-	974 380,643	258 797,334	5%
Agencements Aménag. Constructions	5 021 093,539	-	-	-	5 021 093,539	3 846 803,583	489 201,309	-	4 336 004,892	685 088,647	10%
Agencements Aménag. Cyté El Habib	1 127 500,102	4 123,197	-	-	1 131 623,299	585 248,634	91 781,368	-	677 029,981	454 593,318	10%
AA MADAGASCAR	23 516,269	364 385,888	-	-	387 902,157	1 773,848	1 435,023	-	3 208,871	384 693,286	10%
A A I GREMDA	1 357 353,966	701 651,512	-	-	2 059 005,478	97 413,803	165 627,174	-	263 040,977	1 795 964,501	10%
A A I BEB JEBLI	2 249 158,314	-	-	-	2 249 158,314	935 407,054	224 915,831	-	1 160 322,886	1 088 835,428	10%
222	12 453 170,731	1 070 160,597	-	-	13 523 331,328	7 775 770,483	1 050 727,815	-	8 826 498,281	4 696 833,046	
Matériel et Outillage Amende	5 317,602	-	-	-	5 317,602	5 317,602	-	-	5 317,602	0,000	10%
Autres Matériel et Outillage	9 307,601	-	-	-	9 307,601	9 307,601	-	-	9 307,601	0,000	10%
223	14 625,203	-	-	-	14 625,203	14 625,203	-	-	14 625,203	0,000	
Matériel Automobile	712 972,669	-	-	-	712 972,669	587 706,340	59 720,713	-	647 427,052	65 545,617	20%
Matériel de Manutention	2 072 354,815	3 652,292	-	-	2 076 007,107	1 743 996,164	199 098,313	-	1 943 094,477	132 912,630	10%
224	2 785 327,484	3 652,292	-	-	2 788 979,776	2 331 702,504	258 819,026	-	2 590 521,530	198 458,247	
Equipement de Bureau	266 074,772	35 022,701	-	-	301 097,473	232 907,451	13 919,837	-	246 827,289	54 270,185	10%
Matériel Informatique	691 463,547	20 472,090	-	-	711 935,637	560 585,185	45 759,365	-	606 344,550	105 591,086	15%
228	957 538,319	55 494,791	-	-	1 013 033,110	793 492,636	59 679,203	-	853 171,839	159 861,271	
AVANCE ET AC /IMM CORP	52 336,015	-	-	-	52 336,015	-	-	-	-	52 336,015	
23	52 336,015	-	-	-	52 336,015	-	-	-	-	52 336,015	
Sous Total II	18 438 500,037	1 129 307,680	-	-	19 567 807,717	10 961 655,436	1 369 214,521	-	12 330 869,952	7 236 937,765	
TOTAL GENERAL	18 521 941,142	1 188 916,574	-	-	19 710 857,705	11 028 800,216	1 386 470,627	-	12 415 270,849	7 295 586,877	

التقرير العام

القائمتان الماليّتان المختتمتان في 31 ديسمبر 2022

السادة مساهمو الشركة الجهويّة للتوريد والتصدير "سوريماكس"

I- تقرير حول تدقيق القائمتان الماليّتان:

أ - إبداء الرأي:

01 تنفيذنا لمهمّة مراقبة الحسابات التي وقع تكليفنا بها من طرف الجلسة العامة وطبقا للمعايير العالميّة للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسيّة، قمنا بمراجعة القائمتان الماليّتان لشركة "سوريماكس" المتكوّنة من الموازنة المختتمّة في 31 ديسمبر 2022 وقائمة النتائج وجدول التدفقات الماليّة والإيضاحات حول القائمتان الماليّتان المختتمتان في نفس التاريخ بما في ذلك تلخيص لأهم الطرق المحاسبية.

إنّ الموازنة المرافقة لهذا التقرير بما مجموعه 23 981 238 دينار وتظهر ربحا محاسبيا صافيا قدره 2 160 491 دينار.

02 حسب رأينا إنّ القائمتان الماليّتان المرفقة لهذا التقرير تقدّم بصورة وقيّة في كلّ جوانبها المهمّة الحالة الماليّة لشركة "سوريماكس" في 31 ديسمبر 2022 وكذلك نتيجة عمليّاتها والتحرّكات الماليّة للسنة المحاسبية المختتمّة بالتاريخ المذكور إلى جانب قدراتها الماليّة وذلك طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات.

ب - أساس الرأي:

03 تولينا القيام بأعمال التدقيق طبقا للمعايير العالميّة للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسيّة. وستولى بيان المسؤولية التي نتحملها بصفة دقيقة طبقا لهذه المعايير ضمن فقرة "مسؤوليّة المدققين حول مراجعة القائمتان الماليّتان". وفقا لقواعد أخلاقيات المهنة المعتمدة لتدقيق القائمتان الماليّتان تولينا القيام بأعمالنا في إطار الاستقلالية واستوفينا مسؤولياتنا الأخلاقيّة الأخرى التي هي على عاتقنا. إن أدلّة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتأسيس رأينا.

ت- أمور التدقيق الرئيسيّة:

04 أمور التدقيق الرئيسيّة هي تلك الأمور التي، في تقديرنا المهني، كانت أكثر الأمور أهميّة أثناء تدقيقنا للبيانات الماليّة للفترة الحالية. وقد تمّ التطرق إليها في سياق تدقيقنا للبيانات الماليّة ككل وفي تكوين رأينا فيها ولا نقدم رأيا منفصلا بشأن هذه الأمور.

وفقا لتقديرنا المهني، ليس لدينا أي أمر رئيسي للتدقيق يجب الإبلاغ عنه في تقريرنا.

ث-تقرير التصرف:

05 تـرجع مسؤولية تقرير التصرف إلى مجلس الإدارة.

إنّ رأينا حول القوائم الماليّة لا يمتد إلى تقرير التصرف المعدّ من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا نبدئ بأيّ شكل من أشكال الضمان على هذا التقرير.

طبقا لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجاريّة، تقتصر مسؤولياتنا في التحقّق من دقّة المعلومات حول حسابات الشركة المضمّنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم الماليّة. تتمثّل أعمالنا في الاطلاع على تقرير التصرف ومن ثمّ القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين القوائم الماليّة أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو إذا ما كان تقرير مجلس الإدارة يتضمن إخلال هام وإذا ما تمّ التوصل، على ضوء ما قمنا به من أعمال، إلى وجود إخلال هام فإننا ملزمون بالإبلاغ عن هذه الوضعية.

و في هذا الصدد ليس لدينا ما يجب الإبلاغ عنه.

ج-مسؤوليّة الإدارة والقائمين على الحوكمة حول القوائم الماليّة:

06 إنّ مجلس إدارتكم مسؤول عن إعداد وتقديم القوائم الماليّة بصورة وفيّة وفقا للمبادئ المحاسبيّة المعتمدة، كما أنه مسؤول عن نظام المراقبة الداخلي الذي يراه لازما لإعداد قوائم ماليّة خالية من إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن وجه الغش أو عن وجه الخطأ.

بمناسبة إعداد القوائم الماليّة، يحمل على إدارتكم مسؤولية تقييم قدرة الشركة على مواصلة نشاطها وعن الإفصاح عند الاقتضاء عن المسائل المتعلّقة باستمراريّة نشاطها وتطبيق الفرضيّة الأساسيّة المتعلّقة بالاستمراريّة، إلّا إذا كانت الإدارة تنوي تصفية الشركة أو إيقاف نشاطها أو إذالم تتوفر لها بدائل واقعيّة أخرى.

يحمل على القائمين على الحوكمة مراقبة منظومة المعلومات الماليّة للشركة.

ح -مسؤوليّة المدقق حول تدقيق القوائم الماليّة:

07 تـهدف أعمالنا إلى الحصول على الضّمان الكافي حول عدم احتواء القوائم الماليّة على إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن غش أو خطئ، وإعداد تقرير يتضمّن رأينا.

إنّ الضمان الكافي يتمثّل في مستوى عالي من الضمان، ولكنّه لا يضمن بأنّ التدقيق الذي يتمّ وفقا للمعايير العالميّة للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسيّة يمكن من كشف كل إخلال هام. ويمكن أن تحصل إخلالات بسبب الغش أو الخطأ، وتعتبر إخلالات هامة إذا كان من معقول التوقع بأن تؤثر بصفة فديّة أو جماعيّة على القرارات الإقتصاديّة التي يتخذها مستعملي القوائم الماليّة.

في إطار تنفيذ مهمّة تدقيق طبقا للمعايير العالميّة للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسيّة فإننا نمارس رأينا المهني ونتوخى سلوك الناقد على مدى جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالأعمال التالية:

- نشخص ونقيم مخاطر احتواء القوائم الماليّة على إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن الغش أو الخطأ، مع تصميم وتنفيذ إجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر كما نجمع الأدلّة الكافية والملائمة لتأسيس رأينا. إنّ

خطر عدم اكتشاف اخلال هام ناتج عن غش هو أعلى من خطر ناتج عن الخطأ، حيث أن الغش يفترض التواطؤ والتزوير و الإغفال المعتمد و التصريحات الكاذبة و حتى الالتفاف على نظام المراقبة الداخلي،

- نكتسب فهم لعناصر نظام المراقبة الداخلي المهمة للتدقيق بهدف تصميم إجراءات التدقيق المناسبة في ظل الظروف القائمة،
- نتولى تقييم مدى ملائمة الطرق المحاسبية المعتمدة ومعقولية التقديرات المحاسبية التي قامت بها إدارة الشركة شأن ذلك شأن المعلومات ذات الصلة المقدمة من قبل هذه الأخيرة،
- نستنتج مدى ملائمة استخدام الإدارة لمبدأ المحاسبة المتعلق بالاستمرارية، استنادا على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، في خصوص وجود أو عدم وجود شك مهم يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكا كبيرة حول قدرة الشركة على مواصلة نشاطها. وإذا خلصنا إلى وجود شك مهم، فإنه يتوجب علينا لفت انتباهنا لتعملي تقريرنا حول المعلومات الواردة في القوائم المالية حول موضوع هذا الشك، وإذا كانت هذه المعلومات غير ملائمة لإبداء رأي مخالف فإنه يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ إعداد التقرير. وقد تؤدي أحداث أو ظروف مستقبلية، فضلا على ذلك إلى توقف نشاط الشركة،
- نتولى تقييم العرض الشامل والشكل ومحتوى القوائم المالية بما في ذلك المعلومات الواردة في الإيضاحات، ونتولى تقييم ما إذا كانت القوائم المالية تشمل المعاملات والوقائع الأساسية بطريقة تعكس الصورة الوافية،
- نتولى بالخصوص مدالمسؤولين عن الحوكمة، مدى التدقيق والزمالة المخططة والنتائج الهامة بما في ذلك كل إخلال مهم في نظام الرقابة الداخلي الذي تم التوصل إليه في نطاق أعمالنا.
- نقدم أيضا للقائمين على الحوكمة بيانا بأننا قد امتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبلغهم بجميع العلاقات و غيرها من المسائل التي يعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، و سبل الحماية منها إن لزم الأمر.
- ومن بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحوكمة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق على البيانات المالية للفترة الحالية و التي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقريرنا باستثناء ما تحظر النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا -في حالات نادرة للغاية- أن أمرا ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق المزايا التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II-التقرير حول الالتزامات القانونية والتنظيمية :

في نطاق مهامنا بوصفنا مراقب حسابات الشركة، تولينا القيام كذلك بالفحوصات الخصوصية التي تنص عليها المعايير الصادرة عن هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية والقوانين المعمول بها.

أ - نجاعة نظام المراقبة الداخلي:

08 طبقا لأحكام الفصل 3 من القانون عدد 117-94 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 96-2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قمنا بتقييم عام لفعالية نظام الرقابة الداخلية بالشركة. وفي هذا

الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وإعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفعاليتته وكفاءته تقع على عاتق الإدارة و مجلس الإدارة.
بالاعتماد على أعمالنا لم نلاحظ نقائص جوهرية تخص نظام المراقبة الداخلي.

ب - مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها:

09 طبقاً لأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالتثبت بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة للأحكام الجاري بها العمل.
تقع مسؤولية ضمان الإلتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة.
و إستناداً إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظة حول إحترام الشركة للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

صفاقس في 02 جوان 2023

**مراقبة الحسابات
شرازديريرة**

التقرير الخاص

القائمت المالية المختمة في 31 ديسمبر 2022

السادة مساهمو الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس"

طبقا لمقتضيات الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية، نمدكم بالتقرير التالي حول الإتفاقيات والعمليات المشار إليها بالنصوص المذكورة،

إنّ مسؤوليتنا تتمثل في التثبت من مدى إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على الإتفاقيات أو العمليات وتدوينها التدوين الصحيح بالقائمت المالية. ولا يدخل في نطاق أعمالنا البحث بصفة خاصة وموسعة عن وجود إتفاقيات أو عمليات محتملة بل تقتصر أعمالنا على إعلامكم، إعتقادا على المعلومات التي يتم مدنا بها أو تلك المتحصل عليها من خلال إجراءاتنا المتعلقة بالتدقيق، بخصائصها وأحكام إبرامها بدون أن نبت في منفعتها ووجاهتها ويرجع لكم النظر والحكم في تقييم وجاهة إبرام هذه الإتفاقيات وتحقيق هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ) الإتفاقيات والعمليات المبرمة حديثا:

لم يتول مجلس إدارتكم إعلامنا بأيّ عملية حديثة من العمليات التي تدخل في إطار الفصول السابقة الذكر ولم نتعرض لأيّ عملية عند قيامنا بمهمّتنا تدخل في الإطار المذكور.

ب) الإتفاقيات والعمليات القديمة:

• تم منح قرض لفائدة الشركة الصناعية و التجارية للخشب "سيكوب" بلغ ما قدره 440 000 دينار بنسبة فائض 8% سنويا و ذلك في اطار الحوكمة الرشيدة التي اوصت بها الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 1 جوان 2019 في خصوص الاستغلال الأمثل لسيولة شركة "سوريماكس" و تمكين شركة سيكوب بالسيولة عند الحاجة وقدر الامكان. تم ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 3 اوت 2020 وتمت المصادقة عليها من طرف الجلسة العامة العادية بتاريخ 19 جوان 2021 و بتاريخ 18 جوان 2022 .

• تسويغ قطعة أرض عدد A28 الكائنة بنهج 13 أوت المنطقة الصناعية البودريار مع جميع البنائيات المستحدثة فوقها لفائدة الشركة التونسية للإنتاج الغذائي «STPA» بمعين كراء شهري قدره 6 000 دينار بإعتبار الأداء على القيمة المضافة بداية من 01 فيفري 1998 مع زيادة قدرها 5% كل سنة وذلك إعتقادا على آخر معين كراء سنوي.

بلغ الكراء سنة 2022 مبلغ ما قدره 245 233 دينار ومليد 741 مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تم ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 سبتمبر 1997 ومجالس الإدارة المتتالية وآخرها المنعقد بتاريخ 25 مارس 2023 وتمت المصادقة على هذه الإتفاقية من طرف المجالس العامة السابقة وآخرها الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 18 جوان 2022.

- تسويغ مبينين لأغراض إدارية وتجارية لفائدة شركة الزيتونة مغازة مثالية.
بلغ الكراء سنة 2022 مبلغ ما قدره 81 775 دينار ومليّ 404مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.
تمّت المصادقة على هذه الإتفاقية من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 27 أوت 1998.
كما رخص مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 02 جانفي 2004 واصلة العمل بهذه الإتفاقية مع تحميل الزيادات القانونية.
قرر مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 15 أكتوبر 2009 تكليف الرئيس المدير العام لشركة "سورماكس" للقيام بالإجراءات القانونية اللازمة لفسخ عقد الكراء بالتراضي بين الشركة وشركة الزيتونة مغازة مثالية للمقر الكائن بشارع الشهداء صفاقس موضوع عقد الكراء المؤرخ في 7 جويلية 1972 والمسجل في 11 جويلية 1972.
لم يتخذ إلى حد تاريخ إعداد هذا التقرير قرار في خصوص إختيار أي طريقة من الطرق المصادق عليها بالقرار التاسع للجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 12 جوان 2010. كما جددت الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 25 جوان 2011 موافقتها على القرار التاسع للجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 12 جوان 2010 والمتعلق بفسخ عقد الكراء بين الشركة وشركة الزيتونة مغازة مثالية كما وافقت على تعليق كل الإجراءات ذات الصلة إلى حيث انتهاء الأشغال.
● كراء محل تابع لشركة صناعة و تجارة خشب الصيد البحري إلى شركة "سورماكس" بمعين كراء سنوي قدره 36 000 دينار دون اعتبار الاداء على القيمة المضافة بداية من 1 سبتمبر 2007 مع زيادة قدرها 5 % كل سنة و ذلك اعتمادا على اخر معين كراء سنوي.
بلغت أعباء كراء سنة 2022 ما قدره 82084 دينار ومليّ 260مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.
تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 أوت 2007.
● جميع العمليات التجارية المبرمة بين الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سورماكس" وشركة الزيتونة مغازة مثالية وشركة "سيكوب".
تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 01 جويلية 2006.
تمت المصادقة على هذه الاتفاقيات من طرف الجلسات العامة العادية لشركتكم ويتواصل العمل بها. وتعرض كل هذه الإتفاقيات على جلساتكم العامة قصد تجديد المصادقة عليها.

ج) واجبات والتزامات الشركة تجاه مسيرتها:

- منح الرئيس المدير العام مرتب شهري خام قدره 30010 دينار ومليّ 502مات أي ما يعادل 7 000 دينار صافيا من كل الأداءات.
 - وضع سيارة إدارية على ذمة الرئيس المدير العام مع تحمّل الشركة لكلّ المصاريف المتعلّقة بها كمصاريف استهلاك الوقود والتأمين والاصلاح.
 - تكفّل الشركة لمصاريف المهمات المنجزة داخل البلاد التونسية والمهمّات المنجزة بالخارج مع تمكينه من هاتف جوال وتحمّل كلّ الأعباء الناتجة عن ذلك.
- تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من قبل مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 18 جوان 2022.
- منح السيد وسيم الصامت، الممثل القانوني لشركة الزيتونة مغازة مثاليّة في مجلس إدارتكم، بصفته موظف بالشركة، مرتب سنوي بما في ذلك المنح والعطل الخالصة الأجر قدره 34 104 دينار ومليّ 889مات خاما أي ما يعادل 24 427 دينار ومليّ 421مات صافيا من الأداءات.
 - حدّدت الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 18 جوان 2022 منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة بمبلغ خام قدره 000 75 دينار أي ما يعادل 60000 دينار صافيا.
- وتعرض كل هذه الإتفاقيات على الجلسة العامة العادية قصد المصادقة عليها.
- باستثناء الإتفاقيات والعمليات المذكورة أعلاه، لم تكشف أعمالنا على وجود إتفاقيات أو عمليات آخرتدخل في إطار الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية.

صفاقس في 02 جوان 2023

مراقبة الحسابات

شراز دريرة



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR INKADH »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 24.137.502 un actif net de D : 23.907.071 et un déficit de D : 845.952.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 juillet 2023

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.728.459 - Fax: 70.728.405

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>23 663 566</u>	<u>11 796 380</u>
Actions et droits rattachés		16 200 000	10 000 000
Titres OPCVM		7 463 566	1 796 380
Placement monétaires et disponibilités		<u>(16 733)</u>	<u>80 271</u>
Disponibilités		(16 733)	80 271
Créances d'exploitation	5	<u>490 669</u>	<u>175 605</u>
TOTAL ACTIF		<u>24 137 502</u>	<u>12 052 256</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	64 352	83 300
Autres créditeurs divers	7	166 078	215 934
TOTAL PASSIF		<u>230 430</u>	<u>299 234</u>
ACTIF NET			
Capital	8	25 991 199	12 745 844
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(992 822)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(1 091 306)	(992 822)
ACTIF NET		<u>23 907 071</u>	<u>11 753 022</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>24 137 502</u>	<u>12 052 256</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01 au 31/12/2022	Période du 18 décembre 2020 au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille-titres		-	-
Dividendes		-	-
Revenus des placements monétaires	9	2 099	2 861
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 099	2 861
Charges de gestion des placements	10	(873 553)	(659 553)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(871 454)	(656 692)
Autres charges	11	(219 852)	(336 130)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 091 306)	(992 822)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 091 306)	(992 822)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		142 918	31 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		102 436	214 198
RESULTAT DE L'EXERCICE		(845 952)	(746 978)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 18 décembre 2020 au 31 décembre 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(845 952)	(746 978)
Résultat d'exploitation	(1 091 306)	(992 822)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	142 918	31 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 436	214 198
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	13 000 000	12 500 000
Souscriptions / Appels		
- Montant appelé	13 000 000	12 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 154 048	11 753 022
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	11 753 022	-
En fin d'exercice	23 907 071	11 753 022
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	50 000	-
En fin d'exercice	50 000	50 000
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	478,141	235,060
TAUX DE RENDEMENT	(3,42%)	(5,98%)
(*) correspondant à une valeur nominale libérée de	510,000	250,000

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2022, le montant appelé du fonds s'élève à D : 25.500.000 et le montant libéré est de D : 25.270.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 23.663.566 et se détaille ainsi :

code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Actions & droits rattachés			16 200 000	16 200 000	67,76%
	<u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u>				
			16 200 000	16 200 000	67,76%
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	5 000 000	20,91%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	5 000 000	20,91%
	EL BAHHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	5,02%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	20,91%
Tires OPCVM			7 289 002	7 463 566	31,22%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	56 322	7 289 002	7 463 566	31,22%
TOTAL			23 489 002	23 663 566	98,98%

FCPR INKADH*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Plus (moins)</u> valeur latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> valeur réalisées
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	11 764 734	31 646	11 796 380	
Acquisitions de l'exercice				
Actions non cotées	6 200 000		6 200 000	
Titres OPCVM	12 906 292		12 906 292	
Cessions de l'exercice				
Titres OPCVM	(7 382 024)		(7 382 024)	102 436
Variation des plus ou moins valeur potentielles sur portefeuilles titres		142 918	142 918	
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	23 489 002	174 564	23 663 566	102 436

Note 5 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 490.669, contre D : 175.605 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	31 Décembre	
	2022	2021
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	155	1 437
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés	230 000	150 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur	220 863	-
Mac Private Management	23 659	23 659
Retenue à la source	15 530	-
Autres	462	509
Total	490 669	175 605

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 64.352, contre 83.300 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	31 Décembre	
	2022	2021
Rémunération du gestionnaire	12 392	59 500
Rémunération du dépositaire	51 960	23 800
Total	64 352	83 300

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 166.078, contre D : 215.934 au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	31 Décembre	
	2022	2021
Redevances CMF	4 210	1 395
Honoraires commissaire aux comptes	20 000	15 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	50 000	70 000
Honoraires des prestataires de service	36 354	129 030
TVA à payer	53 390	509
Retenue à la source à payer	2 124	-
Total	166 078	215 934

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(37 500 000)
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles de 2021	245 845
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	13 000 000
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	142 918
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 436

Capital au 31-12-2022

Montant	25 991 199
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.099, contre D: 2.861 au 31 décembre 2021 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2022 s'élèvent à D : 873.553, contre D: 659.553 en 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Rémunération du gestionnaire	845 393	635 753
Rémunération du dépositaire	28 160	23 800
Total	<u>873 553</u>	<u>659 553</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice 2022 à D : 219.852, contre D : 336.130 en 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Redevance CMF	2 815	1 395
Honoraires commissaire aux comptes	17 266	15 000
Frais de constitution	-	59 500
Rémunérations apporteurs d'affaires	46 411	71 400
Honoraires due-diligences	384 215	118 650
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	70 000
Impôts et taxes	-	60
Commissions bancaires	147	125
Prise en charge des honoraires de Due-diligences par les émetteurs	(281 002)	-
Total	<u>219 852</u>	<u>336 130</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,042	0,057
Charges de gestion des placements	(17,471)	(13,191)
Revenus net des placements	(17,429)	(13,134)
Autres charges	(4,397)	(6,723)
Résultat d'exploitation (1)	(21,826)	(19,856)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(21,826)	(19,856)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,858	0,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,049	4,284
Plus (ou moins) values sur titres (2)	4,907	4,917
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(16,919)	(14,940)
Résultat non distribuable de l'exercice	4,907	4,917
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	4,907	4,917
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	478,141	235,060
Correspondant à une valeur nominale libérée de	510,000	250,000
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	4,90%	5,44%
Autres charges / actif net moyen	1,23%	2,77%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(6,12%)	(8,19%)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR TANMYA »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR TANMYA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 13.083.955, un actif net de D : 12.790.309 et un bénéfice de D : 290.309.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

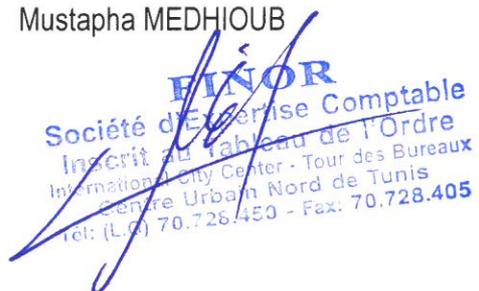
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 juillet 2023

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>13 072 833</u>
Titres OPCVM		13 072 833
Placements monétaires et disponibilités		<u>11 077</u>
Disponibilités		11 077
Créances d'exploitation	5	<u>45</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>13 083 955</u></u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	6	235 458
Autres créditeurs divers	7	58 189
TOTAL PASSIF		<u><u>293 647</u></u>
ACTIF NET		
Capital	8	13 083 216
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice clos		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(292 907)
ACTIF NET		<u><u>12 790 309</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>13 083 955</u></u>

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2022</u>
Revenus du portefeuille-titres		<u>-</u>
Dividendes		-
Revenus des placements monétaires	9	<u>958</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>958</u>
Charges de gestion des placements	10	(235 458)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>(234 500)</u>
Autres charges	11	(58 407)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(292 907)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>(292 907)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	583 216
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>290 309</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	290 309
Résultat d'exploitation	(292 907)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	583 216
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	12 500 000
Souscriptions	
- Capital	12 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 790 309
ACTIF NET	
En début d'exercice	-
En fin d'exercice	12 790 309
NOMBRE DE PARTS	
En début d'exercice	12 500
En fin d'exercice	12 500
VALEUR LIQUIDATIVE	1 023,225
TAUX DE RENDEMENT	2,32%

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR TANMYA » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 03 Décembre 2021 et le 22 Décembre 2021.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

Il est tenu, dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts, d'employer 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 30.030.000 divisé en 30.000 parts "A" d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune et en 300 parts "B" d'une valeur nominale de D : 100 chacune.

Les parts A sont destinées aux investisseurs avertis.

Les parts B seront souscrites par la société de gestion, ses administrateurs, dirigeants et employés, ainsi que toute autre personne agissant pour le compte de la société de gestion. Les souscriptions aux parts B ne doivent pas dépasser 1% des souscriptions.

Le montant minimal des souscriptions que le Fonds doit recueillir est d'un million de dinars.

Au 31 décembre 2022, le montant appelé du fonds s'élève à D : 12.500.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR TANMYA est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Toutefois, par exception le premier exercice commence à courir à compter de la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, sans que la durée de l'exercice comptable ne puisse excéder 18 mois.

Ainsi, le premier exercice social s'étale du 28 Mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 13.072.833 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Pourcentage de détention	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Tires OPCVM			12 489 617	13 072 833	102,21%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	98 616		12 489 617	13 072 833	102,21%
	TOTAL			12 489 617	13 072 833	102,21%

FCPR TANMIYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
<u>Solde du départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Titres OPCVM	12 489 617		12 489 617	
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		583 216	583 216	
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>12 489 617</u>	<u>583 216</u>	<u>13 072 833</u>	<u>-</u>

Note 5 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 45, et s'analyse comme suit :

	<u><u>31/12/2022</u></u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	45
Total	<u><u>45</u></u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 235.658, et s'analyse comme suit :

	<u><u>31/12/2022</u></u>
Gestionnaire	211 658
Dépositaire	23 800
Total	<u><u>235 458</u></u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 58.189, et se détaille comme suit :

	<u><u>31/12/2022</u></u>
Redevance CMF	1 453
Créditeur divers Mac Private Management	35 700
Honoraires commissaire aux comptes	5 951
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	15 000
Etat, retenue à la source	85
Total	<u><u>58 189</u></u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital en début de période

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Souscriptions réalisées

Montant	12 500 000
Nombre de parts émises	12 500
Nombre de copropriétaires	4

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	583 216
--	---------

Capital au 31-12-2022

Montant	13 083 216
Nombre de parts	12 500
Nombre de copropriétaires	4

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 958 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2022 s'élèvent à D : 235.458 et se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>
Rémunération du gestionnaire	211 658
Rémunération du dépositaire	23 800
Total	<u>235 458</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 58.407 et s'analysent comme suit :

	<u>2022</u>
Redevance CMF	1 453
Frais de constitution	35 701
Honoraires commissaire aux comptes	5 951
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	15 000
Impôt et taxe	190
Commissions bancaires	113
Total	<u>58 407</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,077
Charges de gestion des placements	(18,837)
Revenus net des placements	<u>(18,760)</u>
Autres charges	(4,673)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(23,433)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(23,433)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	46,657
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>46,657</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>23,225</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>46,657</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>46,657</u>
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	<u>1 023,225</u>
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,86%
Autres charges / actif net moyen	0,46%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,32%)

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR TANMYA" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à 2% HT l'an du montant des souscriptions, payables à l'avance au début de chaque trimestre.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.

F.C.P.R Theemar investment Fund
Rapport Général du commissaire aux compte
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **34 122 435 DT**, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à **186 071 DT**.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le portefeuille titres de FCPR Theemar inclut 50 000 actions TECHNOFOOD valorisées à hauteur de 7 500 000 DT et dégageant une plus-value latente de 7 000 000 DT (Cf. Note 6.1 – Portefeuille titres). La valorisation de cette participation a été réalisée selon la méthode de Discounted Cash Flows avec une décote de liquidité de 30%.

L'absence d'informations financières récentes auditées de cette participation ne permet pas d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la juste valeur.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de la note 6.3 au niveau des notes aux états financiers qui inclut des incertitudes liées au recouvrement de la créance sur cession du titre VILAVI.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

AMC Achraf Guermech
EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour
★ Centre Urbain Nord - 1003 Tunis ★
Tél: 31 342 111 - RNE. 0035482 W

Tunis, le 7 juillet 2023

FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
 (Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	6.1	23 248 147	19 627 780
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		18 013 147	13 657 780
Titres OPCVM			
Obligations et valeurs assimilées		2 625 000	3 250 000
Comptes Courants		2 610 000	2 720 000
Placements monétaires et disponibilités	6.2	5 492 657	5 032 652
Placements monétaires		5 492 570	5 032 875
Disponibilités		87	(223)
Autres actifs	6.3	5 640 915	5 640 915
Débiteur divers		5 640 915	5 640 915
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		34 381 720	30 301 347
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	186 285	169 283
Autres créditeurs divers	6.5	72 999	74 136
TOTAL PASSIF		259 284	243 419
ACTIF NET			
Capital	6.6	34 783 108	30 904 672
Sommes distribuables		(660 673)	(846 744)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(846 744)	(750 786)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		186 071	(95 959)
ACTIF NET		34 122 435	30 057 928
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 381 720	30 301 347

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	6.7	612 288	443 080
Dividendes		612 288	443 080
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des placements monétaires	6.8	273 975	187 606
Revenus des placements monétaires		273 975	187 606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		886 263	630 687
Charges de gestion des placements	6.9	(674 678)	(678 684)
REVENU NET DES PLACEMENTS		211 585	(47 997)
Autres charges	6.10	(25 514)	(47 961)
RESULTAT D'EXPLOITATION		186 071	(95 959)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		186 071	(95 959)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		3 790 905	840 471
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		87 531	382 148
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 064 508	1 126 660

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 064 508	1 126 660
Résultat d'exploitation	186 071	(95 959)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 790 905	840 471
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	87 531	382 148
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 064 508	1 126 660
ACTIF NET		
En début de période	30 057 928	28 931 268
En fin de période	34 122 435	30 057 928
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 500
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	13 648,974	12 023,171
TAUX DE RENDEMENT	13,52%	6,62%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisés en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 25 000 000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS**Politique d'investissement du Fonds**

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds « Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds « Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds « Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivantes celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds « Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de « Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds « Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds « Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de :

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds « Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il est en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titreActions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note 6.1 - Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 23 248 187 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2022	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2022	Plus ou Moins-Values	% de l'actif net
Actions non cotées								
KAN PHARMA (1)	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	0,000	Totalement provisionné	0	-2 000 000	0,00%
Polyclinique Cap Bon	Santé	13 330	1 333 000	60,000	DCF avec une décote de liquidité de 30%	759 150	-573 850	2,18%
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	5,000	DCF avec une décote de liquidité de 75%	125 000	-125 000	0,36%
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	10,000	Négociation et accord avec acquéreur	400 000	-600 000	1,15%
TECHNOFOOD (2)	Alimentaire	50 000	500 000	150,000	DCF avec une décote de liquidité de 30%	7 500 000	7 000 000	21,56%
MS SOLUTION	Fintech	6 123	3 252 960	1 180,630	Multiples de résultats	7 228 997	3 976 083	20,78%
STE SMPA SARL	Alimentaire	20 000	2 000 000	100,000	Valeur Nominal	2 000 000	-	5,75%
Total actions			10 335 960			18 013 147	7 677 188	51,79%
Obligations								
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	5,000	Coût amorti	625 000	- 625 000	1,80%
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	10,000	Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100,000	Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
Total obligations			3 250 000			2 625 000	-625 000	7,55%
Compte Courant								
BAS IB JR SA CCA 2 ANS	Textile	1	220 000		Coût amorti	110 000	-110 000	0,32%
STE TECHNFOOD SA CCA	Alimentaire	1	1 500 000		Coût amorti	1 500 000	-	4,31%
STE SMPA SARL CCA	Alimentaire	1	1 000 000		Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
Total Compte Courant			2 720 000			2 610 000	-110 000	7,50%
Total portefeuille titres			16 305 960			23 248 147	6 942 188	66,84%

(1) Le titre est totalement provisionné en raison de l'indisponibilité des états financiers des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 de la société KAN PHARMA.

(2) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos de l'exercice clos le 31/12/2019. La valorisation du titre est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2021.

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 5 492 657 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 492 570	5 032 875
Avoirs en banque	87	(223)
Total	5 492 657	5 032 652

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 5 640 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Créance impayée sur cession VILAVI (*)	5 450 000	5 450 000
Créance sur cession VILAVI	-	-
Produits à recevoir sur ECOMAT	66 562	66 562
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD	65 000	65 000
Produits à recevoir sur OCA BAS IB JR OCA	51 953	51 953
Créance sur cession BAS IB JR CCA	7 400	7 400
Total	5 640 915	5 640 915

(*) Les créances impayées sur cession de VILAVI représentent deux effets de 2 725 KDT échus respectivement le 30 novembre 2020 et le 30 novembre 2021 et restant impayés au 31 décembre 2022. Un accord a été conclu au cours de 2021 en vertu duquel le cessionnaire s'est engagé à rembourser la créance à hauteur de 300 KDT mensuellement. Le montant total collecté jusqu'au 5 Juillet 2023 s'élève à 4 050 KDT. Même si une incertitude persiste quant au recouvrement total de cet actif, le rythme de paiement observé jusqu'à la date d'arrêtés des états financiers conforte la position de ne pas constater une dépréciation.

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 186 285 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre leurs rémunérations.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2022 à 72 299 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Comité Charaique	40 000	41 736
Créditeurs divers	19 249	19 900
Jetons de présence non réglés	11 250	10 000
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Total	72 999	74 136

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital au 31/12/2021		
Montant		30 904 672
Nombre de parts émises		2 500
Nombre de copropriétaires		3
Souscriptions réalisées		
Montant (capital appelé)		-
Montant (capital Souscrit non versé)		-
Nombre de parts émises		-
Nombre de copropriétaires nouveaux		-
Rachats effectués		
Montant		-
Nombre de parts rachetées		-
Nombre de copropriétaires sortants		-
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 790 905
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		87 531
Régularisation des sommes non distribuables		-
Droits de sortie		-
Frais de négociation		-
Capital au 31/12/2022		
Montant		34 783 108
Nombre de parts		2 500
Nombre de copropriétaires		3

Le capital s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 34 783 108 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Note
Capital souscrit appelé et versé	25 000 000	25 000 000	6.6.1
Plus ou moins-values potentielles sur titres	6 942 188	3 151 282	6.6.2
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 904 006	2 816 475	6.6.3
Frais de négociation	-63 085	-63 085	6.6.4
Total	34 783 108	30 904 672	

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31 Décembre 2022 s'élève 25 000 000 DT composé des sommes effectivement libérées. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
				2 500 000	17/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
				2 500 000	27/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	30/05/2013	-	-
				1 500 000	21/11/2013		
				750 000	06/04/2016		
		2 000 000	23/02/2016	750 000	06/04/2016	-	-
				1 250 000	25/12/2018		
Sous Total		5 000 000		5 000 000		-	-
Total		25 000 000		25 000 000		-	-

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	25 000 000
Total des montants investis	16 476 497
Total des montants non investis	8 523 503
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	-

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31 Décembre 2022 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition unitaire	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-value unitaire	Plus ou Moins-Values totale	Valeur totale
<u>Actions non cotées</u>						
KAN PHARMA	200 000	10	2 000 000	-10,00	(2 000 000)	0
Polyclinique Cap Bon	13 330	100	1 333 000	-43,05	-573 850	759 150
BAS IB JR	25 000	10	250 000	-5,00	-125 000	125 000
ECOMAT	40 000	25	1 000 000	-15,00	-600 000	400 000
TECHNOFOOD	50 000	10	500 000	140,00	7 000 000	7 500 000
MS SOLUTION	6 123	531	3 252 960	649,63	3 976 038	7 228 997
SMPA	20 000	100	2 000 000	0,00	0	2 000 000
Total actions			10 305 960		7 677 188	18 013 147
<u>Obligations</u>						
BAS IB JR	125 000	10	1 250 000	-5	-625 000	625 000
ECOMAT	100 000	10	1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD	10 000	100	1 000 000	-	-	1 000 000
Total obligations			3 250 000		-625 000	2 625 000
<u>Comptes courants</u>						
BAS IB JR			220 000	-	-110 000	110 000
SMPA			1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD			1 500 000	-	-	1 500 000
Total comptes courants			2 720 000		-110 000	2 610 000
Total portefeuille titres			16 305 960		6 942 188	23 248 147

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 2 904 006 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Plus-values réalisées sur City cars	1 375 743	1 375 743
Plus-values réalisées sur VILAVI	2 100 000	2 100 000
Plus-values réalisées sur MS SOLUTION	165 323	77 792
Moins-values réalisées sur BEST LEASE	(737 060)	(737 060)
Total	2 904 006	2 816 475

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 63 085 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Frais sur cession de titres – VILAVI	52 420	52 420
Frais sur cession de titres - City Cars	10 665	10 665
Total	63 085	63 085

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 612 288 DT au titre de l'exercice 2022. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Dividendes City Cars	-	88 672
Dividendes MS Solution	612 288	354 408
Total	612 288	443 080

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 273 975 DT au titre de l'exercice 2022. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenus des placements monétaires (Echus)	198 640	129 293
Revenus des placements monétaires Saving (Potentiels)	75 335	58 313
Total	273 975	187 606

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 674 678 DT au titre de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération du gestionnaire	640 296	642 325
Rémunération du dépositaire	34 382	36 359
Total	674 678	678 684

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 25 514 DT au titre de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération Comité Charaique	18 264	20 867
Frais sur ventes	3 732	11 121
Jetons de présence	2 500	2 500
Services bancaires et assimilés	988	323
Impôts et taxes	30	13 151
Total	25 514	47 961

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1 – Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	354,505	252,275
Charges de gestion des placements	(269,871)	(271,474)
Revenus nets des placements	84,634	(19,199)
Autres charges	(10,205)	(19,185)
Résultat d'exploitation (1)	74,429	(38,384)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	74,429	(38,384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1 516,362	336,188
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35,013	152,859
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 551,375	489,047
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 625,803	450,664
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 551,375	489,047
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 551,375	489,047
Valeur liquidative	13 648,975	12 023,171
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,98%	2,29%
Autres charges/actif net moyen	0,07%	0,16%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,55%	-0,32%

Note 7.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 640 296 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 34 382 DT TTC au titre de l'exercice 2022.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 15 mai 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.